

Commission accessibilité : cibler les priorités

En octobre 2016, une commission a commencé à plancher sur le problème de l'accessibilité en ville, notamment en termes de voirie.



Une quinzaine de personnes, parmi lesquelles des responsables d'associations portant sur le handicap, des seniors et des assistantes maternelles (eh oui, l'accessibilité touche également les poussettes !) sont invitées à participer à cette commission.

L'un des objectifs de cette commission est de cibler les parcours en ville les plus empruntés pour en améliorer l'accès, dans le cadre de l'élaboration de son Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Une démarche globale qui est dans la continuité de l'agenda d'accessibilité programmée (dit « Ad'AP »), lancé par la Ville en 2015.

En se poursuivant Lundi 17 mars, les membres de la commission communale d'accessibilité se sont réunis pour un état des lieux des engagements réalisés en 2016 et ceux prévus en 2019.

Ce qui a été réalisé en 2016 :

Une loi a été votée concernant le handicap. Elle concerne les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes souffrant de troubles de santé mentale. Elle vise à améliorer leur accès à l'emploi, à la formation, à la culture, à la vie sociale et à la participation citoyenne.

Ce qui est prévu en 2019 :

La mise en œuvre de la loi de 2016. Cela implique notamment de renforcer les services d'accompagnement des personnes handicapées, de développer les services de soins et de renforcer les services de soutien à l'emploi.

C'est quoi ?

Une bonne pratique : C'est une action ou un service qui a été mis en place et qui a permis d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Une priorité : C'est une action ou un service qui est considéré comme prioritaire pour améliorer l'accessibilité.

Un état de progrès : C'est une action ou un service qui a été mis en place et qui a permis d'améliorer l'accessibilité.



Liens utiles

- [Le langage des signes dès le plus jeune âge](#)
- [Le stationnement réservé aux personnes handicapées ou à mobilité réduite](#)
- [Du sport accessible aux personnes en situation de handicap](#)
- [La commune continue de s'Ad'APter](#)
- [Accessibilité des outils de communications](#)
- [Structures de SQY dédiées au handicap](#)

Contact

Renseignements et inscriptions : initiatives.citoyennes@magny-les-hameaux.fr